



Déclaration liminaire pour la FNEC-FP-FO

Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères

Rectorat de Poitiers, lundi 10 décembre 2018

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentants des familles,

Chers collègues,

Nous sommes face à un problème : comment cette commission peut-elle « **veiller à la diversité de l'offre de langues** », car telle est son objet, lorsque le ministère, par ses réformes, impose des suppressions de postes et promeut l'autonomie des établissements ?

La réforme du collège a permis la suppression de 60 classes bilangues dans l'académie de Poitiers. Seulement 31 ont été réouvertes en 2017, et dans quelles conditions ? Alors qu'une classe bilangue, c'était 3h d'enseignement de LV2 par semaine sur 4 ans (432h sur une scolarité de collégien) c'est aujourd'hui, dans la plupart des cas, 2h/semaine en 6e et 2,5h/semaine de la 5e à la 3e (342h) : 432-342, une perte sèche de 100h d'enseignement pour un collégien inscrit en bilangue. Nous nous sommes félicités l'an dernier que le rectorat finance les bilangues à raison de 2h/semaine. Cela permet aux collèges de créer un groupe de 6e bilangue. Et ensuite ? Ensuite plus rien. Ensuite, on regroupe les 6e bilangue avec les nouveaux 5e LV2, ce qui conduit inévitablement à une perte totale de sens pour les élèves et les familles.

La menace est donc perpétuelle sur les bilangues, comme sur les LV2 allemand. Combien de professeurs d'allemand s'entendent dire : il n'y aura plus de LV2 allemand au collège l'an prochain, ça coûte trop cher à l'établissement. Les chefs d'établissements utilisent en effet une enveloppe globale d'heure, la Dotation Globale Horaire, ou DGH. Vous constaterez que sur les 8 ouvertures présentées dans le document « demandes évolutions », trois se font « sur moyens propres ». Cela signifie que les heures utilisées pour ouvrir une option Langues et Cultures Européennes au collège sont prises sur une enveloppe globale, et que cela se fait au détriment, par exemple, de dédoublements en français, ou d'autres projets. La gestion locale de cette enveloppe d'heures, c'est ça l'autonomie des établissements. Cela conduit inévitablement à la mise en concurrence des enseignements, et cela interdit, dans un contexte de restriction budgétaire et de suppressions de postes, toute impulsion académique concernant la diversité linguistique. Celle-ci repose uniquement sur le travail des chefs d'établissement et des enseignants de langues, qui, quasiment seuls, se battent pour le maintien des sections. Ils se battent pour informer les élèves et les familles, pour organiser des heures d'initiation, souvent non

rémunérées, il se battent parfois contre leurs collègues, qui voudraient bien récupérer leurs heures, et parfois-même contre leurs chefs d'établissements. Les pressions sur les enseignants, d'allemand particulièrement, sont énormes, et la mise en place du PPCR n'arrange rien à l'affaire. **La question suivante est donc cruciale : un chef d'établissement peut-il seul décider de la fermeture d'une bilangue ou d'une LV2 pour la rentrée 2019, sans que cela ne figure sur les demandes d'évolutions que vous nous avez transmises ?**

Je voudrais une nouvelle fois attirer votre attention sur l'arrêté relatif à notre commission : il indique que sa mission est aussi, je cite, « d'actualiser l'offre linguistique en fonction des **besoins identifiés** et de vérifier l'adéquation de l'offre de langues avec les spécificités locales ». En réalité, les besoins ne sont pas identifiés. Quels parents d'élèves de CM1 sont interrogés sur leurs souhaits en matière d'enseignement des langues ? Presqu'aucun. Comment les élèves et les familles sont-ils informés ? Non pas par le rectorat, mais de manières très diverses et aléatoires, directement par les enseignants de langues, ou parfois par les chefs d'établissements. Ainsi, une nouvelle fois, ce qui est bien joliment écrit sur le papier revêt une toute autre réalité sur le terrain. Il en est de même pour l'ensemble des réformes : de jolis mots pour les médias et les familles, conduisant à la dégradation des conditions de travail pour les personnels, et d'apprentissage pour les élèves. Mais ni les familles, ni les élèves ne sont dupes longtemps, et les mobilisations lycéennes pour l'abrogation de la réforme du lycée, du baccalauréat, et de la loi ORE en témoignent.

La réforme du lycée, ce devait être plus de choix pour les élèves. La réalité, ce sont des conditions d'apprentissages dégradés, avec des effectifs maximisés à 35 élèves par groupe, et la mise en concurrence totale des établissements entre eux, des disciplines, ou ce qu'il en reste, entre elles, et des élèves entre eux. Pour ce qui est des langues, c'est tout simplement moins de choix.

Nous avons reçu un document préparatoire édifiant, avec UN enseignement de spécialité "langues, littératures et cultures étrangères" par établissement, UN SEUL. C'est le couronnement du tout anglais. Il s'agit d'une baisse de la diversité linguistique dans l'offre de formation. En effet, actuellement, en filière littéraire, dans plusieurs lycées, les élèves peuvent choisir entre la LELE anglais, espagnol ou allemand. **Quel lycée prendra le risque de ne pas proposer l'anglais pour choisir la LLCE espagnol ou allemand ? Aucun. Cette commission serait donc en droit d'émeter le vœux suivant : la réforme du lycée, telle qu'elle est mise en œuvre, fait diminuer l'offre linguistique dans l'académie. Des moyens horaires spécifiques doivent être alloués à tous les établissements qui demandent plusieurs LLCE, et plusieurs enseignements optionnels de LVC, afin d'éviter le tout anglais.**

Par ailleurs, il a été dit à des collègues qu'une seule LV3/C était possible par établissement. J'aimerais savoir si c'est exact.

Le ministre Blanquer lui-même a expliqué que grâce à la **réforme du lycée**, on pourrait maximiser les effectifs des groupes du tronc commun, c'est à dire les faire augmenter. Finies les petites classes à 24, finis les groupes de langues à effectifs allégés ? Pour ces derniers la réponse du rectorat reste « débrouillez vous avec votre DGH », c'est à dire choisissez entre les options (dont font bien souvent partie les LV3) et les dédoublements. En dehors des enseignements de spécialités, le volume horaire de l'enseignement des langues stagne à maximum 2,5h/semaine, et les groupes à effectifs allégés sont donc menacés. Comment faire progresser les élèves en langue vivante avec 2h de cours par semaine et 35 élèves par groupe ? Comment les collègues de langues pourront

réellement enseigner et évaluer avec 9 groupes de 35 élèves, c'est à dire plus de 300 élèves ? Avec une telle charge de travail, ils seront aussi dans l'incapacité de mener tout projet.

Enfin, il est intéressant de découvrir l'ouverture d'une **classe européenne** en Lycée Professionnel, alors que nous ignorons encore comment celles-ci seront financées, dans le cadre du nouveau lycée.

Au sujet des **lycée professionnels**, les documents de travail qui nous sont parvenus vendredi ne faisant état que des évolutions, nous ignorons toujours combien d'élèves ayant appris l'allemand au collège doivent ensuite suivre des cours d'espagnol en lycée professionnel. Le projet de réforme du lycée professionnel fait encore diminuer le volume horaire de l'enseignement général. Ainsi, on passerait de deux heures hebdomadaires de langues vivantes à une seule. Comment faire progresser, comment même maintenir un niveau de langue avec des élèves au profil plus fragile en une heure par semaine ?

Enfin, la suppression du baccalauréat comme diplôme national semble devoir laisser la place aux diverses **certifications**. Je voudrais préciser pour les familles : les certifications, ce sont des épreuves exigeantes, préparées par des organismes externes à l'éducation nationale, parfois même privés, que les professeurs font passer sur leur temps libre, à quelques élèves seulement. Elles permettent d'avoir une connaissance fine du niveau de langue des élèves, bien éloignées de celle que livre même actuellement les épreuves sabordées du baccalauréat, et encore moins les épreuves en cours d'année. Mais les certifications, ce n'est pas pour tout le monde : c'est à chaque enseignant de choisir les heureux qui seront, à son avis, susceptibles de réussir. Et pour cause, lorsqu'un enseignant travaille gratuitement pour un organisme externe, il ne va pas laisser sa chance à tout le monde. Et alors que le diplôme du baccalauréat va devenir un diplôme maison, laissant une grande part au contrôle continu, la certification sera, comme on le sait déjà, un vrai plus sur un CV. Voilà ce qu'est le libre choix de l'école de la confiance du ministre Blanquer, voilà ce que sont les certifications : le temps du chacun pour soi et la fin des droits collectifs.

Face à l'hypocrisie de la politique linguistique et à la souffrance des personnels, il est donc urgent de donner satisfaction à leurs revendications :

- abrogation de la réforme du lycée, retrait du projet de réforme du lycée professionnel
- abrogation de la réforme du baccalauréat
- abrogation de la loi ORE et suppression du dispositif parcoursup
- allègement des effectifs des classes par la création des heures postes nécessaires
- augmentation générale de 16% de la valeur du point d'indice
- abandon des mesures PPCR.

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

Iris Henry pour la FNEC-FP-FO